ET SI VOUS RENDIEZ ATTRACTIVE VOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

pour attirer de nouveaux profils et fidéliser vos précieux salariés ?

AVEZ-VOUS PENSÉ À FIDÉLISER VOS ÉQUIPES ?

Le Cabinet Courtois est heureux de vous présenter **son premier baromètre des rémunérations 2023.**

Basé sur un panel de plus de 700 pratiques salariales en hôtellerie, **cet outil vous permettra de vous positionner au regard du marché HCR.**

Nous avons la volonté de **vous accompagner dans un processus de fidélisation de vos salariés** en vous proposant un conseil adapté à vos besoins.

Prime de mobilité, PPV, contrôle de gestion sociale, bilan social individualisé, y avez-vous pensé ?

COURTOIS

BAROMÈTRE DES RÉMUNÉRATIONS 2023

Pour un horaire mensuel de 151,67 heures

Réceptionniste

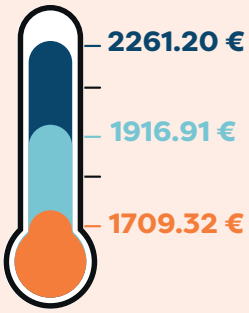

Veilleur de nuit

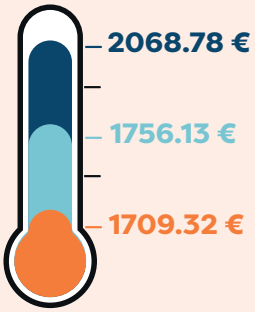

Femme/ Valet de chambre

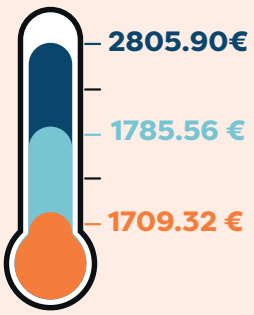

Rémunération maximale
Rémunération moyenne
Rémunération minimale

LA CONVENTION COLLECTIVE DES HCR A ENFIN ÉVOLUÉ !

Le 1er décembre 2022, la CCN des HCR a actualisé ses grilles de classification en s'adaptant à la réalité du secteur. Plus proche des spécificités de chaque emploi, les apprentis se découvrent une classification, de nouveaux emplois y sont intégrés, le niveau 4 compte 3 échelons et certains emplois ont vu leur classification évoluer.

Rapprochez-vous de vos chargés de dossier pour leur faire part des évolutions de vos salariés. Ils vous accompagneront dans la rédaction des avenants légitimant leur nouvelle classification.

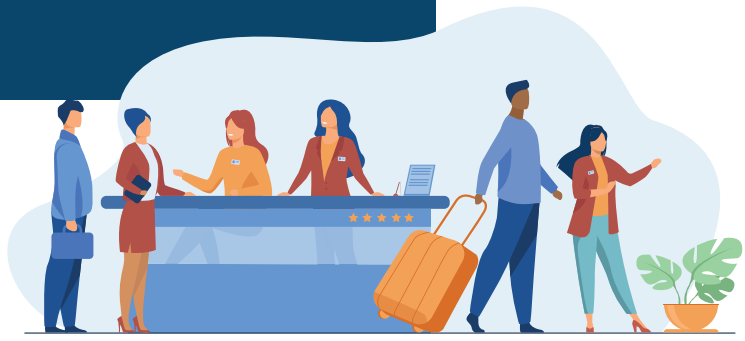

Votre cabinet Courtois met son expertise de l'HCR au service de votre établissement.

Contactez-nous

COURTOIS